



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la science et de la recherche

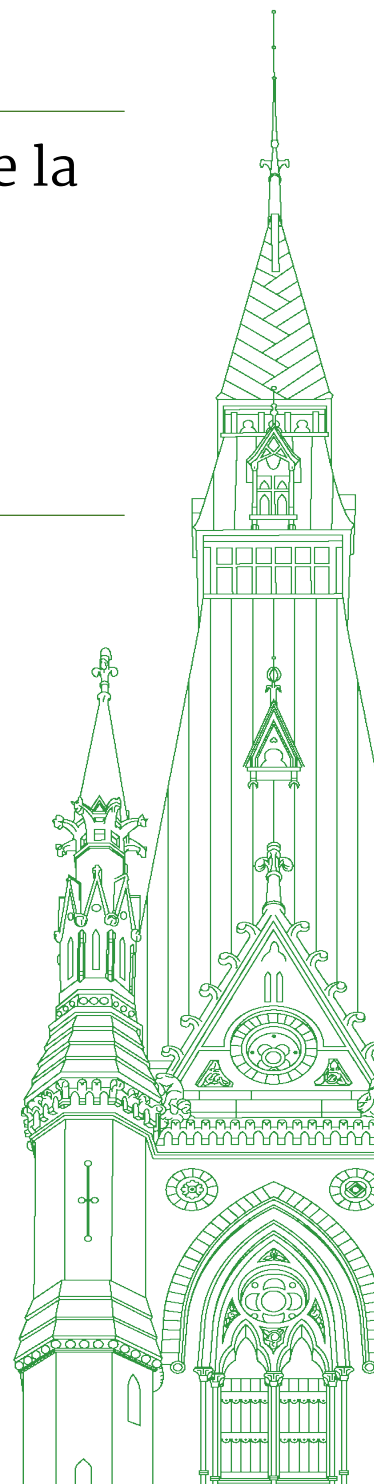
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mercredi 1^{er} octobre 2025

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le mercredi 1er octobre 2025

• (1630)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la sixième réunion du Comité permanent de la science et de la recherche.

Conformément aux motions du Comité du 18 juin et du 17 septembre, le Comité se réunit pour étudier l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les membres participent en personne dans la salle, ou à distance à l'aide de l'application Zoom. Je pense que tout le monde participe en personne aujourd'hui.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices sur les cartes qui sont sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les effets Larsen et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également sur la carte un code QR qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole. Pour ceux qui sont sur Zoom, vous pouvez sélectionner, au bas de votre écran, le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Trois organismes sont représentés dans ce groupe de témoins. Premièrement, le Conseil de recherches en sciences humaines est représenté par son président, M. Ted Hewitt, et par Mme Valérie Laflamme, qui est vice-présidente associée du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements. Deuxièmement, nous avons le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, représenté par Mme Anne-Marie Thompson, vice-présidente de la Direction des subventions de recherche et bourses, et

M. Marcel Turcot, vice-président à la Direction des Affaires stratégiques, organisationnelles et publiques. Troisièmement, nous accueillons les représentants des Instituts de recherche en santé du Canada, représentés par son président, le Dr Paul Hébert, et par M. Jeff Moore, vice-président associé, Relations gouvernementales et externes.

Les trois organismes auront cinq minutes pour leur déclaration préliminaire. Nous allons commencer par M. Ted Hewitt.

Vous avez la parole pour cinq minutes. Ensuite, nous passerons au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et, nous terminerons avec les Instituts de recherche en santé du Canada.

Monsieur Hewitt, la parole est à vous.

Ted Hewitt (président, Conseil de recherches en sciences humaines): Merci, madame la présidente, de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui sur ce sujet d'une importance cruciale.

Comme vous l'avez dit, je suis ici au nom du Conseil de recherches en sciences humaines, ou CRSH, l'organisme fédéral de financement de la recherche qui encourage et appuie la recherche et la formation en recherche dans les disciplines des sciences humaines. Le CRSH favorise les partenariats et les initiatives qui aident les collectivités, les entreprises et les gouvernements à exploiter les connaissances et les idées acquises par la recherche pour innover et améliorer la vie de la population canadienne.

Dans le domaine des sciences humaines en particulier, le CRSH investit chaque année quelque 570 millions de dollars dans la recherche et la formation en recherche pour les étudiants et chercheurs de niveau postdoctoral. Cette recherche explore tous les aspects de la pensée et du comportement humains. Elle permet de mieux comprendre les gens et leurs expériences passées, présentes et futures afin de renforcer la société, de favoriser la prospérité et d'améliorer la qualité de vie. La recherche que nous appuyons couvre un vaste éventail de disciplines — affaires, économie, droit, philosophie, histoire et littérature, parmi tant d'autres — et contribue au bien-être économique, culturel, social, technologique et environnemental du Canada.

[Français]

Tout comme les membres de la population canadienne, les travaux de recherche financés par le CRSH sont extrêmement variés. Ils reflètent les nombreux intérêts et enjeux qui importent à la population du Canada, toutes communautés, toutes régions et tous secteurs confondus.

[Traduction]

Il est important de souligner que les subventions de recherche et les bourses du CRSH sont attribuées dans le cadre d'un processus d'évaluation indépendant fondé sur le mérite qui a été conçu pour garantir les normes d'excellence et d'impartialité les plus élevées. Ce processus est mené conformément à des normes reconnues mondialement comme le moyen le plus transparent, le plus approfondi et le plus efficace d'attribuer les fonds publics réservés à la recherche.

Chaque année, des comités d'évaluation du mérite, composés de spécialistes bénévoles des universités, collèges et collectivités du Canada et du monde entier, examinent des milliers de propositions de recherche et formulent des recommandations quant à leur financement.

● (1635)

[Français]

Les évaluations sont toujours effectuées en fonction des objectifs des diverses occasions de financement. Toutefois, les évaluatrices et les évaluateurs examinent généralement les défis, le plan visant à atteindre l'excellence et l'expertise nécessaire pour réussir, qui sont détaillés dans la demande. Les personnes candidates doivent aussi démontrer les répercussions que la recherche proposée aura sur la population canadienne.

[Traduction]

Je dois souligner que le concept d'excellence en recherche n'est pas statique. Au cours de ses 50 années d'existence, le CRSH a reconnu et mis en évidence — souvent en collaboration avec ses homologues — les éléments qui définissent l'excellence en recherche et les bonnes pratiques de recherche. Ces lignes directrices comprennent celles relatives à la conduite responsable de la recherche et à l'évaluation du mérite de la recherche autochtone. Comme de nombreux organismes dans le monde, nous fournissons également des lignes directrices sur l'application des principes largement reconnus d'équité, de diversité et d'inclusion afin de promouvoir l'excellence en recherche en intégrant le plus large éventail possible de perspectives humaines dans la conception et la pratique de la recherche.

De plus, le CRSH participe à plusieurs initiatives internationales afin d'adopter les meilleures pratiques en matière d'évaluation de la recherche universitaire et de trouver des moyens de se moderniser et de rester à la pointe de l'application de méthodes scientifiques rigoureuses pour améliorer la façon dont il finance, pratique, évalue et diffuse la recherche.

[Français]

Tandis que le Canada fait face à de nombreux défis de taille dans notre monde en rapide évolution, il est plus important que jamais d'investir dans un écosystème de recherche dynamique, qui reflète la grande diversité du pays et qui peut offrir des solutions typiquement canadiennes pour toutes et tous. Le Conseil de recherches en sciences humaines reste fidèle à son engagement qui consiste à favoriser l'excellence en recherche dans toutes les disciplines nécessaires à la prospérité du Canada.

[Traduction]

Merci encore du temps que vous m'avez accordé. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

La présidente: Merci, monsieur Hewitt.

Nous passons maintenant au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Madame Thompson, vous avez cinq minutes pour votre déclaration préliminaire. Allez-y, s'il vous plaît.

Anne-Marie Thompson (vice-présidente, Direction des subventions de recherche et bourses, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie): Bonjour, madame la présidente, et bonjour aux membres du Comité.

Je suis ici aujourd'hui pour représenter le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Au nom du président du CRSNG, Alejandro Adem, qui est actuellement à l'extérieur du pays pour des raisons liées à ses fonctions, je suis heureuse de vous faire part de mes observations pour appuyer votre importante étude.

[Français]

Chaque année, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ou CRSNG, investit plus de 1,4 milliard de dollars dans la recherche en sciences naturelles et en génie au Canada, afin de générer des retombées locales, mondiales et nationales. Ces investissements contribuent à une base de connaissances nationale, grâce à un vaste éventail de recherches axées sur la découverte et menées dans les universités et les collèges du pays. Ces recherches favorisent le perfectionnement de professionnels hautement qualifiés, afin de créer les talents dont ont besoin les organismes novateurs. Elles génèrent plus de 35 000 occasions de formation chaque année. Plus de 83 % des stagiaires décrochent ensuite un emploi en recherche et développement.

Le Canada est aussi bien considéré par ses pairs à l'échelle internationale pour son soutien d'excellence. Depuis 2015, trois scientifiques établis au Canada et soutenus par le CRSNG ont reçu le prix Nobel en physique.

[Traduction]

Au-delà de la recherche axée sur la découverte, les investissements du CRSNG favorisent l'établissement de partenariats entre le secteur privé et les universités et les collèges afin de créer une culture d'entrepreneuriat dans le secteur postsecondaire et de rapprocher les personnes qui produisent des découvertes et celles qui les utilisent.

Plus de 2 500 partenaires — principalement de l'industrie — participent chaque année aux projets du CRSNG et 91 % des partenaires affirment avoir tiré parti de la collaboration. En 2023-2024, ces collaborations ont généré 356 millions de dollars en contributions de partenaires. Le financement du CRSNG est accordé au terme d'un processus concurrentiel et indépendant d'examen du mérite mené par des experts canadiens et internationaux. Dans le cadre du processus, chaque proposition est évaluée en fonction de la démonstration, par le demandeur, de la réalisation de recherches de grande qualité qui ont une incidence, de l'originalité et de l'application proposée de la recherche, ainsi que de la qualité de la formation et du mentorat offerts. En tant qu'organisme de financement, le CRSNG reconnaît que pour assurer sa pertinence dans l'écosystème de la recherche, il est nécessaire qu'une modernisation et une évolution aient lieu en continu. Au CRSNG, nous réfléchissons donc constamment aux moyens d'améliorer l'évaluation de la qualité et des retombées des travaux de recherche. Par exemple, le CRSNG est signataire de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, ou DORA.

Le CRSNG, de concert avec le CRSH et les IRSC, met également en œuvre le Plan d'action des trois organismes sur l'équité, la diversité et l'inclusion, reconnaissant que les principes d'ED sont essentiels à la qualité et aux retombées de la recherche.

● (1640)

[Français]

Conformément à ces engagements, le CRSNG a publié en 2022 des lignes directrices actualisées pour encourager les évaluatrices et les évaluateurs, ainsi que les candidates et les candidats à élargir leur conception de ce qui constitue d'importantes contributions à la recherche, à la formation et au mentorat.

Le CRSNG demande que soient reconnues les différentes formes que peuvent prendre les produits de la recherche, par exemple les publications, l'ensemble des données, la participation du public, ou encore l'homologation de technologies. Toutes ces contributions entraînent des retombées positives et renforcent l'écosystème de la recherche au Canada. Chaque programme a ses objectifs, dont nous tenons compte dans l'évaluation des propositions.

[Traduction]

Grâce à ses programmes et à son engagement au regard de la production de retombées, le CRSNG contribue à stimuler la croissance du milieu de la recherche au Canada. Nous poursuivons la modernisation des programmes et des processus d'évaluation afin d'assurer des retombées optimales pour la population canadienne.

[Français]

Merci de m'avoir donné la parole aujourd'hui. Cela me fera plaisir de répondre à vos questions et de vous donner d'autres exemples du travail accompli par le CRSNG pour promouvoir l'excellence de la recherche au Canada.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Thompson.

Nous passons maintenant au Dr Hébert, président des Instituts de recherche en santé du Canada.

La parole est à vous. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Paul Hébert (président, Instituts de recherche en santé du Canada): Madame la présidente, merci de l'invitation à comparaître devant le Comité.

Cela me fait plaisir d'être ici pour la première fois en tant que président des Instituts de recherche en santé du Canada, ou IRSC.

L'excellence en recherche est au centre du mandat des IRSC et me tient profondément à cœur. Il y a neuf mois, j'ai accepté la présidence des IRSC, parce que je crois profondément à leur mission: améliorer la santé, le bien-être et la prospérité des Canadiens grâce à une recherche d'excellence. En tant que clinicien-chercheur depuis 33 ans, j'ai vu de mes propres yeux comment la recherche transforme les vies et les systèmes de santé.

[Traduction]

Les soins et les résultats liés au cancer se sont améliorés considérablement au cours de ma vie. C'est une réalité très personnelle pour moi. J'ai perdu ma première épouse à cause d'un cancer du sein. Il se trouve que pendant son combat, une nouvelle classe de médicaments anti-œstrogènes, les inhibiteurs de l'aromatase, est devenue disponible exactement au moment où elle en avait besoin.

Grâce en partie à l'excellente recherche canadienne, ces traitements lui ont offert plus de temps et ont permis à notre fille de 10 ans de passer huit années supplémentaires avec sa mère.

Nous sommes aujourd'hui à un moment crucial de l'histoire humaine, où les découvertes scientifiques transformeront notre vie quotidienne.

Il y a 25 ans, lorsque les IRSC ont été créés, des scientifiques canadiens ont rejoint le projet du génome humain. Il a fallu des milliers de scientifiques et des milliards de dollars pour cartographier un seul génome. Aujourd'hui, non seulement pouvons-nous cartographier un génome entier en une fin de semaine pour moins de 100 \$, mais nous pouvons aussi modifier ce génome pour éliminer les séquences d'ADN responsables de maladies grâce à des technologies d'édition génétique appelées CRISPR et CRISPR-Cas9, afin de guérir, potentiellement, des maladies comme l'anémie falciforme et la fibrose kystique.

Cela signifie que nous avons désormais le pouvoir de transformer la vie. Imaginez maintenant si nous combinions cette transformation fondamentale en biologie humaine avec l'intelligence artificielle. Dans le domaine de la santé et des sciences de la vie, cette puissante combinaison accélérera les découvertes à un rythme inimaginable. Ces forces puissantes généreront de nouvelles connaissances fondamentales et auront une incidence sur la santé et les soins de santé, ainsi que sur tous les aspects de notre tissu social. Cette convergence exigera la mobilisation de toute la société, y compris nos meilleurs scientifiques, pour être à l'avant-garde de cette nouvelle révolution.

Sommes-nous prêts à agir avec audace et ensemble? Sommes-nous prêts et disposés à surmonter les obstacles et à libérer le pouvoir de nos données de santé, de notre génome à nos dossiers médicaux, pour servir le bien public? Sommes-nous prêts, en tant que pays, à investir pour être des chefs de file audacieux? Le Canada compte parmi les meilleurs scientifiques au monde, que ce soit au sein des deux autres organismes ou du nôtre, et que nous finançons. Le Canada compte certains des meilleurs scientifiques au monde. Je suis convaincu que nous pouvons aller de l'avant et demeurer des chefs de file mondiaux. Cependant, nous prenons malheureusement du retard.

Alors que le paysage mondial de la recherche connaît une croissance fulgurante, il est impératif de renforcer la science au Canada afin de stimuler notre économie tout en protégeant notre souveraineté et notre sécurité. Ma vision de l'excellence en recherche se résume en trois mots: « collaboration pour l'impact ». Pour moi, cela signifie favoriser les partenariats, créer des réseaux et des consortiums axés sur les problèmes entre les secteurs et les administrations, qui intègrent diverses disciplines et perspectives pour relever les grands défis sociétaux qui nous touchent tous, y compris les plus vulnérables. Cela signifie également que l'équité doit être un principe fondamental.

Si nous ne permettons pas à tous les Canadiens de bénéficier de nos nombreuses découvertes, nous risquons de fragiliser le tissu social du pays et d'aggraver les résultats en matière de santé et d'économie. L'excellence en recherche, à elle seule, ne suffira pas.

Les IRSC ont non seulement l'ambition audacieuse, mais aussi les outils nécessaires pour continuer à soutenir l'excellence en recherche. Nous avons un fonds de découverte qui soutient la science la plus originale et de la meilleure qualité, et plusieurs fonds axés sur une mission qui ciblent des domaines prioritaires comme les soins primaires et la santé mentale, la santé cérébrale, les pandémies et la crise des opioïdes.

• (1645)

[Français]

Comme vous l'avez entendu dire par mes collègues, les deux approches reposent sur une évaluation rigoureuse faite par des comités de pairs qui se conforment à des normes internationales. C'est ainsi que nous produisons des recherches percutantes qui continuent de changer nos vies.

À ce moment charnière, nous devons non seulement fournir à nos meilleurs scientifiques toutes les ressources nécessaires, mais aussi améliorer la commercialisation des découvertes faites ici même, au Canada. Si nous ne le faisons pas, nous risquerions d'enrichir d'autres pays plutôt que le nôtre, comme ce fut le cas avec les vaccins à ARN messager et l'Ozempic.

Pour résumer, grâce à l'engagement indéfectible envers l'excellence, les Instituts de recherche en santé du Canada visent à maximiser l'impact de la recherche sur la santé, le bien-être et la prospérité économique des Canadiens d'un océan à l'autre.

Merci. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

[Traduction]

La présidente: Merci, docteur Hébert.

Nous passons maintenant aux questions.

Pour commencer la première série de questions, je donne la parole à M. Baldinelli, pour six minutes.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je vais commencer par M. Hewitt, du Conseil de recherches en sciences humaines.

M. Gad Saad a récemment comparu devant le Comité. Voici ce qu'il a dit lors de son témoignage:

... les États-Unis ont commencé à reculer et à prendre des mesures correctives en matière de diversité, d'inclusion et d'équité. [...] Je constate que le Canada n'a pris aucune mesure corrective. Au contraire, je constate une multiplication de ces idées parasitaires au Canada.

... la science est tout à fait axée sur la méritocratie. Tout le monde se fout éperdument de vos marqueurs identitaires. Les gens les plus compétents devraient mener les meilleures études scientifiques, point à la ligne.

Êtes-vous d'accord ou non avec cette affirmation?

Ted Hewitt: Je suis d'accord avec la dernière partie de la déclaration. Je crois également... J'ajouterais, si vous le permettez, que nous croyons que la diversité apporte tous les points de vue à la table, ce qui est utile pour l'avancement de la science. Si l'on exclut ces points de vue, on n'obtiendra pas la recherche scientifique de la meilleure qualité.

Tony Baldinelli: Certains commentaires que nous avons également entendus portent sur des choses comme la « diversité des points de vue ». Dans votre exposé, vous avez parlé du fait que « l'excellence n'est pas statique », et de l'idée d'appliquer cela à

toutes les catégories lors de l'examen du mérite et de la façon dont tout cela s'est déroulé.

Les qualifications à cet égard sont-elles limitatives, dans un sens, en raison de certains de ces critères et de l'exclusion possible d'une certaine diversité de points de vue?

Ted Hewitt: Je dirais que non et que dans les faits, nous observons une meilleure représentation grâce aux lignes directrices que nous avons mises en place. En fin de compte, personne ne reçoit du financement parce qu'il est membre d'un groupe particulier ou qu'il s'y identifie. Le financement est accordé en fonction de l'excellence de la proposition, selon un ensemble de critères clairement énoncés dès le départ et conformes aux pratiques internationales.

• (1650)

Tony Baldinelli: Voilà qui est intéressant. D'autres professeurs ont comparu au Comité.

Par exemple, concernant la capacité de recherche, un professeur de Harvard, Steven Pinker, a mentionné que le Canada a maintenant la réputation de « sombrer davantage dans le wokisme » que les États-Unis. Concernant la perte de chercheurs, il a ajouté que les chercheurs ne se sentent pas les bienvenus ici en raison de certains des programmes et politiques d'EDI qui sont mis en place. Ils cherchent des occasions au sud de la frontière au lieu de chercher des possibilités de recherche ici.

Que répondez-vous à cela?

Ted Hewitt: J'aimerais voir ce qu'il a présenté comme preuve pour étayer ses dires au sujet des déplacements des chercheurs. Je pense que le Canada est un endroit extrêmement attrayant. Les postes sont très convoités et notre financement est très sollicité. Nos taux de financement sont relativement bas, à 35 %, et parfois à 30 %, voire moins.

Ce n'est pas du tout ce que je constate dans le travail que nous faisons ou dans les résultats des travaux que nous finançons.

Tony Baldinelli: Merci.

Je vais m'adresser au Dr Hébert, des Instituts de recherche en santé du Canada.

Sur la page « L'équité, la diversité et l'inclusion, ou EDI, en action aux IRSC », il est question de l'élimination de l'obligation d'afficher une moyenne de A+ pour être admissible au Programme de bourses supérieures du Canada, pour le programme de doctorat, afin de « réduire les obstacles auxquels font face les groupes sous-représentés ». En quoi cette réduction des exigences renforce-t-elle l'excellence en recherche?

Paul Hébert: Je dirais que le problème, dans la majorité de nos programmes actuels, est principalement un très faible taux de réussite. Nous avons des recherches exceptionnelles, et chaque fois que nous lançons un concours, nous laissons ces recherches exceptionnelles en plan. Le manque de fonds est notre plus grand défi, ce qui crée, à mon avis, un environnement concurrentiel très difficile.

Concernant les critères d'équité, voici comment nous abordons la question. Premièrement, c'est important, comme certains de mes collègues l'ont indiqué. Je vais donc diviser mon propos. Tout d'abord, l'équité a son importance dans les services et les systèmes de santé. Cependant, cela pourrait avoir une importance moindre pour notre approche de la gestion des éprouvettes.

La question de l'équité pourrait sauver des vies, selon l'étude et l'enjeu. Par exemple, si nos hôpitaux sont pleins en ce moment, c'est en grande partie en raison de l'équité. Nos personnes âgées — les personnes qui sont seules, isolées et démunies financièrement — se retrouvent incapables de retourner à leur domicile. En fait, c'est à cela que j'ai consacré ma journée aujourd'hui.

De mon point de vue, l'équité est importante, car si l'on ne s'occupe pas de certaines de ces questions, on ne les étudie pas et on ne les comprend pas. Selon les études que l'on fait, c'est important. Je dirais qu'en général, nous n'avons pas adopté une approche universelle, comme vous le suggérez, mais plutôt une approche axée sur les problèmes. L'équité joue un rôle très important, selon l'enjeu sur lequel on se concentre.

Tony Baldinelli: Je suis sensible à ce que vous avez dit sur le pouvoir des découvertes scientifiques de transformer nos vies.

Vous avez aussi parlé des ressources financières limitées. Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir environ 4 milliards de dollars dans l'excellence de la recherche. De cette somme, quelque 311 milliards de dollars sont versés aux chaires de recherche. L'argent investi dans la recherche est précieux. Pour mettre en œuvre sa stratégie budgétaire selon laquelle il faut dépenser moins pour investir plus, le gouvernement examinera le financement octroyé par l'ensemble des organismes. Selon moi, il arrive que les exigences en matière d'EDI...

La présidente: Je suis désolée, votre temps de parole est écoulé.

Tony Baldinelli: ... limitent les possibilités, ainsi que le bassin de talents qui pourraient mener ces recherches extrêmement importantes.

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, mais le temps de parole du député est écoulé. Vous pourrez peut-être répondre à la question pendant la deuxième série de questions.

Nous passons maintenant à Mme McKelvie, pour six minutes.

La parole est à vous.

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Merci, madame la présidente.

Docteur Hébert, vous avez abordé le sujet de la « collaboration pour l'impact ». J'étais très heureuse de vous entendre prononcer ces mots.

Depuis le début de notre étude, nous avons l'objectif d'étudier l'impact des différents critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada.

Dans cet esprit de collaboration, j'aimerais demander à chaque organisme de nous dire quelques mots sur les mesures prises pour favoriser le financement de la recherche interdisciplinaire qui rassemble des groupes de collaborateurs divers. Un de mes exemples favoris est celui du microbiome humain. Les spécialistes de la médecine ont étudié surtout les centaines de microorganismes susceptibles de nous tuer. Or, on pourrait aussi faire appel aux pédologues, qui sont traditionnellement financés par le CRSNG, parce qu'ils utilisent des techniques et des outils différents. Si l'on mettait également à contribution les anthropologues et les spécialistes de l'alimentation, qui sont normalement financés par le CRSH, on pourrait ouvrir la porte à de belles découvertes.

J'aimerais que chacun de vous nous parle des changements que vous apportez pour financer la science interdisciplinaire.

• (1655)

Paul Hébert: Je ne vais pas parler des programmes interorganismes à l'intention des établissements parce que nous traitons plusieurs questions liées aux programmes de manière globale.

En ce qui concerne nos organismes et le tiers du financement que nous utilisons de manière stratégique, nous commençons à mettre en place des stratégies de soutien de réseaux. On rassemble des consortiums ou des groupes pour faire exactement ce que vous venez de décrire, par exemple pour tenter de découvrir de nouvelles thérapies qui pourraient changer la façon de traiter la dépendance aux opioïdes.

Les pandémies posent problème pour l'ensemble de la population. Nous regroupons des gens qui s'intéressent à différents aspects des pandémies.

Par rapport au génie et à la chimie, j'étais à l'Université de la Colombie-Britannique récemment, et ce que j'ai vu m'a renversé. Les chimistes explorent de nouveaux moyens d'identifier les molécules des drogues de synthèse et ils testent leurs nouvelles techniques en Colombie-Britannique rurale. Ils opèrent une transformation en réfléchissant à leur méthode de travail et en collaborant avec des médecins et des systèmes de façon à transformer notre avenir.

De tels projets sont en cours partout au Canada. Notre approche consiste à les soutenir et à rassembler les gens aux intérêts communs, mais l'initiative vient de la communauté. Nous travaillons surtout de manière ascendante. Si le milieu est prêt à s'engager dans une voie donnée, nous lui offrons toutes sortes de mesures incitatives, que ce soit par l'intermédiaire de nos projets ou de nos réseaux. Cela étant dit, nous ne pouvons pas y arriver seuls.

Dans le domaine de la santé et des soins de santé, les provinces ont un grand rôle à jouer dans le travail que nous faisons. Elles doivent financer les scientifiques, les universités et les hôpitaux que nous soutenons pour qu'ils puissent accomplir leur travail.

Jennifer McKelvie: Je vais demander rapidement aux représentants du CRSNG et du CRSH s'ils ont quelque chose à ajouter ou si je peux passer à la prochaine question.

Anne-Marie Thompson: Je peux ajouter quelques mots à la discussion.

Comme vous l'avez souligné, la recherche interdisciplinaire est souvent le point d'intersection où l'on obtient des résultats scientifiques très intéressants. C'est pour cette raison qu'au-delà des chaires de recherche et des programmes relevant des trois organismes, nous favorisons la collaboration entre les organismes sur des projets particuliers.

Nous encourageons également la collaboration lorsqu'au moins deux disciplines se croisent; nous avons un programme conçu spécifiquement pour cela. Si un projet traite d'un sujet qui relève et du CRSH et des IRSC, nous pouvons le soutenir à plus petite échelle.

Le CRSNG a noué plus de 21 partenariats avec d'autres départements et organismes scientifiques. Nous cherchons vraiment à faire le pont entre les recherches scientifiques du milieu universitaire et le gouvernement fédéral.

Ted Hewitt: On a mentionné plus tôt qu'il y avait un investissement de quelque 4,2 milliards de dollars. Environ un quart de cette somme, ou un peu plus, est consacré aux programmes interdisciplinaires.

Certains remontent au gouvernement précédent. Le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada est un programme de grande envergure: entre 250 millions et 300 millions de dollars par année sont investis spécifiquement dans des programmes interdisciplinaires importants à grande échelle.

Nous avons également le fonds Nouvelles frontières en recherche, dont le mandat est de soutenir des recherches interdisciplinaires et internationales de pointe.

Nous, les organismes, travaillons ensemble. En réponse aux préoccupations exprimées par des chercheurs au fil des années, nous avons conçu un programme visant à financer les projets qui relèvent de plusieurs organismes. Dans le cadre du programme d'évaluation par les pairs interdisciplinaires des trois organismes, les personnes candidates peuvent déposer une demande auprès des trois organismes en cochant une case qui indique que le projet relève de plusieurs organismes; le projet est alors soumis à un mécanisme distinct d'évaluation par les pairs. Nous travaillons très fort pour assurer la croissance, et non la réduction, des possibilités de la sorte.

Paul Hébert: J'ajouterais que nos programmes internationaux reflètent la même mentalité. Ce que vous entendez, c'est que nous collaborons de différentes manières, et nous travaillons de la même façon à l'échelon international.

Jennifer McKelvie: Il y a un certain temps, quand je travaillais dans le domaine de la recherche, le CRSNG avait organisé un sommet visant à accroître la participation des femmes dans les sciences, notamment aux échelons supérieurs. Un des changements entraînés par ce sommet, c'est qu'on peut maintenant noter les interruptions dans la recherche, par exemple pour un congé parental, ce qui est avantageux et fois pour les hommes et pour les femmes qui prennent un congé parental.

Pouvez-vous parler de l'incidence de telles mesures sur l'inclusivité du bassin de recherche? Pourquoi est-ce important?

• (1700)

Anne-Marie Thompson: Nous avons un programme de chaires pour les femmes en sciences et en génie. Nous avons maintenant ajouté un programme de chaires pour l'inclusion en sciences et en génie, en reconnaissance de l'importance de prêter attention aux groupes susceptibles d'être sous-représentés. Nous savons que les taux de participation des femmes dans les domaines des sciences et du génie sont très faibles, surtout en génie. Des mesures telles que les pratiques que vous avez mentionnées, comme soutenir les congés parentaux ou permettre aux chercheurs ayant des circonstances particulières de participer à la recherche, sont extrêmement efficaces et importantes.

La présidente: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas.

La parole est à vous. Vous disposez de six minutes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Madame Thompson, en mai 2019, vous avez signé la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, communément appelée DORA, qui recommande d'abandonner les indicateurs bibliométriques. Pourtant, plusieurs de vos programmes, comme les chaires de recherche et le guide du CRSNG sur les contributions,

continuent de valoriser la productivité en termes de publication, le nombre de citations et le prestige des établissements.

Comment expliquez-vous cette contradiction entre vos engagements internationaux et vos propres critères?

Anne-Marie Thompson: Merci de la question.

[Traduction]

C'est vrai que nous utilisons certains indicateurs que vous avez mentionnés. En ce qui concerne la DORA, il s'agit vraiment de reconnaître les différentes formes que peuvent prendre les contributions à l'excellence de la recherche.

J'en ai donné quelques exemples dans ma déclaration préliminaire. Ils comprennent la science citoyenne, l'homologation de technologies, les brevets et la participation du public.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Six ans plus tard, en l'absence d'un véritable plan d'action pour appliquer la DORA, comment pouvez-vous vous assurer que vos comités cessent vraiment de juger les chercheurs sur ces bases?

[Traduction]

Anne-Marie Thompson: Nous fournissons des lignes directrices aux comités sur la manière d'évaluer les propositions de recherche. Nous leur donnons des exemples de ce qu'il convient de prendre en considération.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Avez-vous des données à nous fournir? Avez-vous mesuré l'analyse et l'application de la DORA dans les comités?

[Traduction]

Anne-Marie Thompson: Je vous ferai volontiers parvenir des données.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

Monsieur Hewitt, le Conseil de recherches en sciences humaines a-t-il un plan d'action concernant la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche?

Ted Hewitt: En ce moment, nous continuons à discuter d'un plan d'action. Il existe le Comité de coordination de la recherche au Canada, et c'est un sujet très important pour l'avenir.

Maxime Blanchette-Joncas: Alors, la réponse est non. Merci.

Du côté des Instituts de recherche en santé du Canada, y a-t-il un plan d'action pour mesurer l'application de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche dans les comités d'évaluation?

Paul Hébert: En ce moment, je n'ai pas la réponse à la question. Il faudrait que je vous envoie une réponse par écrit.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup. Six ans plus tard, nous espérons obtenir des réponses.

Monsieur Hewitt, vos documents exigent que les chercheurs démontrent comment leurs projets font avancer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Cela ne revient-il pas à orienter la recherche scientifique selon des considérations idéologiques au détriment de la liberté académique?

Ted Hewitt: Je suis désolé, mais je n'ai pas entendu la question.

Maxime Blanchette-Joncas: Ne trouvez-vous pas que l'utilisation de critères d'équité, de diversité et d'inclusion pour le financement de la recherche revient à orienter la recherche scientifique selon des considérations idéologiques au détriment de la liberté académique?

Ted Hewitt: Je dirais que non. Nous travaillons avec des gens ayant beaucoup de points de vue différents. Nous n'appliquons aucun filtre à cet égard. Nous finançons la meilleure recherche qui existe.

Je peux passer la parole à Mme Laflamme, qui peut vous parler des programmes interorganismes.

Valérie Laflamme (vice-présidente associée, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements, Conseil de recherches en sciences humaines): Merci.

J'aimerais ajouter un commentaire concernant les mesures en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans les programmes, principalement ceux qui sont gérés par les trois conseils subventionnaires. Ces mesures sont mises en place pour réduire les barrières systémiques et les idées préconçues dans le système de la recherche et n'ont rien à voir avec l'excellence en recherche. C'est justement pour s'assurer qu'il y a de l'excellence en recherche que ces mesures sont mises en place. Ce n'est pas pour contrôler l'idéologie, mais bien pour s'assurer que l'excellence en recherche est possible et que tous ont la possibilité de participer à l'écosystème de la recherche, peu importe leur identité.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Merci.

Madame Thompson et monsieur Hébert, plusieurs organismes mettent de l'avant des critères d'équité, de diversité et d'inclusion.

Or, ça prend des données pour analyser leur exactitude et les résultats de leur application. À ce jour, seul le Conseil de recherches en sciences humaines, ou CRSH, a transmis des données comparables sur les demandes de subvention. Ce n'est pas le cas de la part du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ni des Instituts de recherche en santé du Canada.

La seule façon de mesurer scientifiquement les inégalités entre les institutions serait par des données. J'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi Julien Larregue, un chercheur qui a témoigné devant le Comité et qui se spécialise dans ces sujets d'étude, n'a pas accès aux données de vos organismes, alors que c'est pourtant le cas au CRSH.

● (1705)

Anne-Marie Thompson: Pour ma part, je peux dire que nous publions les résultats des concours. Nous sommes très transparents sur les groupes d'équité qui obtiennent le financement. De plus, comme je l'ai mentionné, nous donnons aussi des exemples clairs.

[Traduction]

En ce qui concerne les comités, nous leur fournissons des lignes directrices sur les facteurs à prendre en considération. De plus, nous publions des tableaux qui montrent clairement nos résultats.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Hébert, pouvez-vous expliquer pourquoi on n'est pas capable d'obtenir de la part des IRSC des données sur les demandes de subvention, qui sont pourtant liées à des fonds publics? Ne gérez-vous pas de l'argent des contribuables?

Paul Hébert: Tout à fait.

Maxime Blanchette-Joncas: Un organisme comme le CRSH transmet ces données à des chercheurs, mais les IRSC et le CRSNG disent qu'ils ne le peuvent pas pour des raisons de confidentialité.

Paul Hébert: Comme Mme Thompson l'a bien expliqué, nous faisons pareil. Les résultats de nos concours sont publics. Nous publions des statistiques après tous nos concours, de même que le taux de succès.

Encore une fois, notre gros problème est le taux de succès, qui varie entre 15 et 18 %. Cela s'explique parce que tout le monde manque d'argent et ce n'est équitable pour personne. C'est un défi. L'équité est là, et les données sont publiques: on peut savoir qui reçoit de l'argent, c'est très clair, et on peut aussi voir ce qui se passe dans le temps.

Il commence à y avoir une énorme demande. Presque tous nos jeunes chercheurs, plus de 70 %, représentent des groupes minoritaires. Notre défi est de réserver le plus d'argent possible pour nous assurer que nos jeunes chercheurs reçoivent des fonds. Nous avons d'ailleurs réussi à le faire un peu. Cela dit, il y a vraiment, chez nos jeunes chercheurs, une augmentation de la diversité, ce qui représente beaucoup mieux le Canada.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie. Votre temps de parole est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Ho, pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Mme Thompson.

Que pensez-vous de l'EDI au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie?

Anne-Marie Thompson: Au lieu de vous dire ce que j'en pense personnellement, je vais vous fournir des renseignements sur la façon dont nous mettons en œuvre les politiques et pratiques en la matière.

Comme d'autres l'ont dit, nous cherchons à ce que divers points de vue soient représentés, ainsi qu'à renforcer la science en tenant compte de facteurs relatifs à l'EDI dans la conception de la recherche. Pour vous donner un très bref exemple, des études...

Vincent Ho: Est-ce une initiative du gouvernement? Est-ce le gouvernement qui vous a demandé de la mettre en œuvre au sein de votre conseil de recherche?

Anne-Marie Thompson: Oui, c'est le gouvernement qui a fixé les priorités.

Vincent Ho: Le gouvernement a fixé les priorités... et il vous a demandé d'en tenir compte. D'accord.

Vous avez dit que la diversité des points de vue faisait partie de votre mandat. Dans ce cas, appuyez-vous l'affirmation selon laquelle la diversité des points de vue est importante?

Anne-Marie Thompson: Je ne vais pas vous dire si je l'appuie personnellement ou non, mais je peux vous répondre que notre organisation applique les politiques à cet égard.

Vincent Ho: D'accord. Cela fait donc partie de ce que vous appelez la diversité des points de vue.

Selon une étude présentée au Comité, 88 % des professeurs dans les universités canadiennes sont de gauche, contre 12 % de droite. Trouvez-vous cette situation problématique?

Anne-Marie Thompson: Je ne vais pas vous donner mon opinion.

Vincent Ho: D'accord, mais vous venez de dire que vous vouliez promouvoir divers points de vue...

Anne-Marie Thompson: C'est vrai, donc...

Vincent Ho: ... ou la diversité des points de vue.

Anne-Marie Thompson: Oui. Je ne suis pas chercheuse, mais des données montrent que les considérations en matière d'EDI renforcent la science. Par ailleurs, il a déjà été question de l'importance de l'utilité de la science.

Vincent Ho: À votre avis, s'il y avait une plus grande représentation des points de vue de droite — ce n'était pas 12 %, c'était un peu plus de 12 % —, la recherche s'en trouverait-elle améliorée?

Anne-Marie Thompson: Je ne peux pas répondre à cette question. Comme mes collègues l'ont dit...

Vincent Ho: Vous venez de dire que vous vouliez promouvoir la diversité, et maintenant, vous dites que vous ne pouvez pas parler de présenter une plus grande diversité...

Anne-Marie Thompson: Je ne peux pas vous donner mon opinion.

Vincent Ho: D'accord. Que pense votre organisation...

Anne-Marie Thompson: Comme mes collègues l'ont mentionné...

La présidente: Toutes les questions doivent être adressées à la présidence. C'est une personne à la fois, s'il vous plaît. Sinon, les interprètes ont de la difficulté à faire leur travail.

Vincent Ho: Je vais reformuler la question. Si la droite était mieux représentée, cela répondrait-il aux objectifs de votre organisation?

• (1710)

Anne-Marie Thompson: Ce sont le bien-fondé de la demande et l'excellence de la proposition qui comptent.

Vincent Ho: C'est le bien-fondé qui compte, mais vous avez aussi parlé de l'importance de la diversité des points de vue. Comment conciliez-vous ces deux facteurs?

Anne-Marie Thompson: La diversité des points de vue est importante sur le plan de la conception de la recherche et de l'utilité des résultats scientifiques.

Vincent Ho: D'accord. Je pense que nous sommes dans une impasse.

Ma prochaine question s'adresse au Conseil de recherches en sciences humaines. Je regarde le financement accordé à certaines recherches. Toutes ces recherches et tous ces postes sont financés par les contribuables. Indirectement, des comptes doivent être rendus aux contribuables canadiens. Je vois qu'un projet de recherche intitulé « Text Complexity of German Children's Books » a été financé à hauteur de 75 000 \$.

Comment un projet de recherche sur la complexité des livres pour enfants allemands profite-t-il aux contribuables canadiens? Nous traversons actuellement une crise de l'inflation, une crise du coût de la vie et une crise à la frontière. Cet argent pourrait servir à... Comment explique-t-on aux contribuables canadiens que c'est de l'argent bien dépensé?

Ted Hewitt: Comme vous l'avez dit, il s'agit de fonds publics. C'est l'argent des contribuables. Au Canada, les points de vue et les intérêts sont divers. En notre qualité d'organisme fédéral, nous cherchons à soutenir financièrement ces intérêts...

Vincent Ho: Pour étudier les livres pour enfants allemands...

Ted Hewitt: Madame la présidente...

Vincent Ho: Ne reviendrait-il pas plutôt au gouvernement allemand d'effectuer une telle recherche? Pourquoi le Canada étudie-t-il cette question? En quoi cette recherche aide-t-elle la population canadienne?

Ted Hewitt: Ce serait une excellente idée d'inviter la chercheuse pour lui poser vos questions.

Vincent Ho: Les deux chercheuses sont à l'Université de Calgary. Elles sont Canadiennes, ou plutôt, elles sont basées au Canada. Pourquoi faisons-nous une recherche là-dessus? Quelle en est l'utilité?

Ted Hewitt: D'abord, je peux vous assurer que de l'avis des pairs, il doit s'agir d'une recherche d'excellente qualité. Je pense que ce serait une très bonne idée d'inviter la chercheuse pour lui poser ces questions. C'est très difficile de savoir exactement en quoi consiste une recherche et en quoi elle profitera à la population canadienne à partir d'un titre et d'une brève description...

Vincent Ho: Permettez-moi de passer à un autre exemple. Je sais que mon temps de parole tire à sa fin.

Je m'adresse toujours au CRSH. Un autre projet est intitulé « Situated Apathy: The Politics of Postcolonial Climate Apathy and Artistic Mobilization in Sri Lanka ». En 2023, une candidate de l'Université McMaster a reçu 20 000 \$ pour ce projet. C'est beaucoup d'argent.

En quoi une recherche sur les politiques de l'apathie climatique postcoloniale et la mobilisation artistique au Sri Lanka aide-t-elle les contribuables canadiens? Alors que la confiance de la population canadienne dans les institutions publiques n'a jamais été aussi faible, comment explique-t-on aux contribuables canadiens qu'il s'agit d'une utilisation optimale de leur argent?

Ted Hewitt: Je le répète, la population canadienne et les chercheurs canadiens ont des intérêts très divers. Il nous incombe de soutenir financièrement ce large éventail d'intérêts. Vous devriez demander à la chercheuse de vous expliquer l'importance de sa recherche et en quoi elle aide le Canada.

La présidente: Je suis désolée, monsieur Ho, votre temps de parole est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme Jaczek.

Madame Jaczek, vous disposez de six minutes. La parole est à vous.

L'hon. Helena Jaczek (Markham—Stouffville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Depuis le début de notre étude, il a été question à maintes reprises de la grande importance de la diversité dans la conception des projets de recherche.

Docteur Hébert, vous vous souvenez peut-être de l'époque où beaucoup de recherches médicales étaient menées seulement auprès des hommes; par conséquent, les effets sur la santé des femmes demeuraient inconnus. La diversité semble avoir de l'importance sur le plan de la conception d'une étude.

Madame Thompson, vous avez aussi parlé du développement des talents et du soutien des nouveaux chercheurs. Quand une demande est acceptée et qu'elle démontre que l'équipe de recherche est composée d'un bassin très diversifié de talents, faites-vous un suivi pour déterminer si les talents ont bel et bien été développés d'une manière qui portera des fruits à long terme?

Anne-Marie Thompson: Je pourrais parler de nos critères d'évaluation. C'est pris en compte dans le plan de formation. Nous demandons aux chercheurs de nous en dire plus sur les processus ou les procédures ou sur la façon dont ils créent des milieux de formation en recherche inclusifs. C'est évalué par leurs pairs au sein du Comité. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie lui-même ne surveille pas ce qui se passe dans les laboratoires de recherche. Cependant, lorsque ce chercheur revient présenter une demande pour sa prochaine subvention, il doit expliquer à ses pairs ce qu'il a fait avec la subvention précédente. C'est là que l'information serait divulguée.

L'hon. Helena Jaczek: Monsieur Hewitt, avez-vous une méthode d'évaluation semblable?

Ted Hewitt: Nous en avons tous. Tous les programmes de financement de la recherche font l'objet d'une évaluation.

S'il y a des critères liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, ils seraient évalués lors de la présentation des demandes. Si des données sont recueillies à ce moment-là, elles feraient l'objet d'une évaluation. Les résultats seraient publiés. Nous l'avons déjà fait dans un ou deux programmes, comme le programme Nouvelles frontières en recherche, qui est en fait un programme tripartite.

Je ne sais pas si Mme Laflamme veut en parler ou simplement donner les premières indications que nous avons eues.

• (1715)

Valérie Laflamme: Lorsque nous recevons les rapports des bénéficiaires du fonds Nouvelles frontières en recherche, nous obtenons des résultats. Dans le cas des subventions d'exploration, nous constatons que 67 % des répondants disent que la diversité de l'équipe de recherche a favorisé l'innovation dans la recherche et a donné des résultats auxquels ils ne s'attendaient pas au départ.

C'est de l'innovation, et nous avons ces chiffres.

L'hon. Helena Jaczek: Je ne suis pas du tout surprise que vous sembleriez très favorable à l'inclusion des critères d'équité, de diversité et d'inclusion dans l'évaluation des projets de recherche.

S'il me reste un peu de temps, madame la présidente, j'aimerais parler des chaires de recherche du Canada. Apparemment, le programme a des cibles précises pour veiller à ce que les femmes, les personnes handicapées, d'autres groupes et les Autochtones puissent occuper ces postes.

Nous pourrions peut-être commencer par le représentant des Instituts de recherche en santé du Canada. Participez-vous d'une manière ou d'une autre aux chaires de recherche du Canada?

Paul Hébert: Nous ne participons pas à leur évaluation, mais à leur financement. C'est ma collègue, Mme Laflamme, qui gère le

Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements et le Programme des chaires de recherche du Canada.

Ted Hewitt: Il s'agit d'un programme unique en son genre. Comme je l'ai déjà expliqué au Comité, il a été mandaté par une ordonnance de la Cour fédérale à la suite d'un processus de médiation de la Commission canadienne des droits de la personne suivant des plaintes déposées au fil des ans parce que ce programme était le moins diversifié de ceux que nous avons déjà financés.

C'est Mme Laflamme qui dirige ce programme. Elle peut certainement parler de son fonctionnement.

Valérie Laflamme: Merci.

Les cibles d'équité, de diversité et d'inclusion sont l'un des éléments mis en place pour respecter l'ordonnance de la Cour fédérale dans l'Addenda de 2019.

Je vais vous donner quelques chiffres. Lorsque le programme a été lancé, 14 % des titulaires d'une chaire étaient des femmes, alors qu'en réalité, elles représentaient plus de 40 % des membres du corps professoral des universités. Nous avons ce chiffre parce que c'est le seul qui a été recueilli à l'époque. Les cibles en matière d'équité ont contribué à ce que les titulaires de chaire soient représentatifs de la population canadienne.

C'est bien plus que de veiller à ce que les gens aient accès au programme. D'autres mesures ont été mises en place pour s'assurer que les universités offrent des environnements équitables et que la recherche puisse se faire dans un environnement de très bonne qualité.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour deux minutes et demie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, madame la présidente.

Permettez-moi de déposer un avis de motion, en vous assurant que le temps que je vais prendre ne me sera pas déduit.

[Traduction]

La présidente: Allez-y.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

Pour que notre étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada soit crédible et fondée sur des faits, il est essentiel que le Comité ait accès à des données complètes et non agrégées.

Or, nous avons constaté que certains conseils refusent de rendre publiques des données pourtant nécessaires pour comprendre les sources d'inégalités dans le financement, que ce soit les établissements, les disciplines, les langues ou encore les critères comme l'équité, la diversité et l'inclusion. Sans ces informations, notre comité risque de travailler à l'aveugle. Il est de notre devoir de demander la pleine transparence aux organismes qui gèrent des milliards de dollars de fonds publics afin de pouvoir évaluer objectivement si leurs critères favorisent réellement l'excellence de la recherche ou s'ils introduisent des partis pris systémiques. C'est pourquoi je dépose la motion suivante:

Que le comité demande aux trois conseils subventionnaires, soient le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), dans le cadre de l'étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada, de lui transmettre les données désagrégées de l'ensemble des demandes déposées, qu'elles aient été financées ou non-financées, pour l'ensemble des programmes de financement des étudiants et des professeurs depuis la maîtrise pour les demandes faites entre 2020 et 2025. Que ces données incluent les (1) données démographiques des candidats et collaborateurs, incluant les réponses des candidats au questionnaire sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), les (2) établissements et départements des candidats, y compris les établissements des collaborateurs, la (3) langue de la demande, la (4) l'ensemble des données sur le type de demande et le contenu des projets (année de la demande, programme de subvention, discipline, titre, résumé, montant demandé par le candidat) ainsi que la (5) identité du comité d'évaluation, commentaires, avis, scores attribués aux demandes pour chaque critère et le (6) résultat de la demande ainsi que le montant attribué. Que les trois conseils subventionnaires transmettent le tout au comité dans un délai de 15 jours suivants l'adoption de cette motion, dans un format de tableur Excel.

• (1720)

[Traduction]

La présidente: Est-ce que vous ne faites que donner avis de la motion ou...?

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est pour en débattre, madame la présidente.

Je veux aussi simplement préciser qu'une correction a été apportée sur la copie papier que je vous ai transmise. Il s'agit de la période de 2020 à 2025. Je peux renvoyer le texte de la motion au greffier, si vous le souhaitez.

[Traduction]

La présidente: Nous sommes saisis d'une motion, et le débat est ouvert.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): J'ai beaucoup de questions, et je me demande si nous pourrions obtenir des éclaircissements sur l'interprétation de la motion.

Elle dit que le Comité devrait obtenir les « données démographiques des candidats et collaborateurs, incluant les réponses des candidats au questionnaire sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) ». À moins que les données ne soient anonymisées, je ne sais pas si nous pouvons obtenir le nom des demandeurs et leurs réponses précises. Pouvons-nous savoir si nous voulons connaître le nom de chaque demandeur, par exemple Vincent Neil Ho, Taleeb Noormohamed, Maxime Blanchette-Joncas, ainsi que leur catégorie? Est-ce bien ce que nous voulons ici? Je ne sais pas si nous avons le droit d'obtenir ces données en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

J'aimerais que mon collègue me donne des précisions à ce sujet.

La présidente: Merci, monsieur Noormohamed.

Monsieur Blanchette-Joncas, voulez-vous clarifier cet élément?

Je vous remercie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je veux simplement dire que le but n'est pas de faire une chasse aux sorcières ni de savoir qui a fait des demandes. Il est possible d'avoir des données anonymes. Je précise que ces données ont déjà été transmises à des chercheurs par le Conseil de recherches en

sciences humaines. Les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, eux, jugent que ce sont des données confidentielles. Gérer l'argent du public serait trop confidentiel, à savoir ce qu'on fait avec les résultats.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons écouter M. Ho.

Vincent Ho: Les noms des candidats et des bénéficiaires du financement sont déjà publics. C'est déjà publié dans la base de données actuelle. C'est connu. Quand vous regardez les subventions, vous voyez qui les a reçues. Vous pouvez lire les noms des personnes.

La présidente: Toutes les questions doivent être adressées à la présidence.

La parole est à Mme McKelvie.

Jennifer McKelvie: Ma question porte sur le cinquième point. Vous parlez de « l'identité du comité d'évaluation, commentaires, avis, scores attribués aux demandes pour chaque critère ». C'est pour les subventions qui sont attribuées et celles qui ne le sont pas. Certains chercheurs dont la proposition a été rejetée ne veulent peut-être pas que cette information soit divulguée. Ils ne souhaitent peut-être pas que d'autres personnes prennent leurs idées et les utilisent ailleurs. C'est une question de protection de la vie privée.

De plus, il ne faut pas oublier qu'un pair examinateur travaille bénévolement. Je pense qu'il faut respecter l'énorme contribution de la communauté des sciences et de la recherche. Si nous attribuons une valeur monétaire à ce temps... nous ne payons pas les chercheurs pour ce travail.

Je me demande si vous souhaitez que les noms des évaluateurs y figurent, ainsi que les noms des propositions et des idées qui ne sont pas financées. Je trouve que c'est un gros problème.

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je n'ai pas inventé ça hier matin en me levant. Ce sont des données qui sont déjà dans les bases de données des trois organismes subventionnaires. Un chercheur est venu ici, au Comité. Nous pouvons le nommer, il s'agit de Julien Larregue. Il a même remis un mémoire aux membres du Comité pour dire qu'il n'avait pas obtenu les données qu'il souhaite analyser pour voir s'il y a des inégalités dans l'attribution du financement en fonction de certains critères. C'est cette étude que nous faisons aujourd'hui, mais nous ne sommes pas en mesure de faire l'analyse, parce que nous n'avons pas le portrait complet. Nous avons des données seulement pour le Conseil de recherches en sciences humaines.

Je comprends ce que dit ma collègue, à savoir que ce sont des bénévoles qui siègent à ces comités d'évaluation. Cependant, ici, nous cherchons simplement à faire le portrait de l'analyse pour voir s'il y a des inégalités systémiques dans le système d'attribution du financement de la recherche au Canada. Pour faire cette analyse, nous avons besoin de données. Je le répète: nous avons le portrait d'un des trois organismes subventionnaires, mais nous avons besoin des trois pour vraiment savoir si notre étude nous permettra de faire des recommandations avec une vue d'ensemble des trois.

• (1725)

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Madame Jaczek, c'est à vous.

L'hon. Helena Jaczek: Madame la présidente, est-il possible de demander aux trois organismes présents s'ils disposent effectivement de ce type de données, et dans quelle mesure il pourrait être coûteux de les fournir en théorie? Ce sont cinq années de données, de 2020 à 2025, qui doivent être remises dans les 15 jours. Je veux savoir si c'est même réalisable.

Pourrions-nous entendre le...

La présidente: Est-ce que quelqu'un veut intervenir?

Je vous écoute, monsieur Hewitt.

Ted Hewitt: Il faudrait que je regarde la motion en détail et que je vérifie ce dont nous disposons. Nous avons une quantité considérable de renseignements, y compris les rapports des observateurs sur les réunions d'évaluation par les pairs, entre autres, que nous présentons à notre avocat et qui sont disponibles. Il y a probablement des données que nous pourrions obtenir par d'autres moyens. Il faudrait donc que je voie le libellé complet de la motion pour savoir exactement quels éléments pourraient être obtenus ou non.

La présidente: Merci.

Allez-y, docteur Hébert.

Paul Hébert: Je suis d'accord avec M. Hewitt. Il y a une chose à laquelle vous devriez songer. Plutôt que de déterminer les données que vous voulez obtenir, vous pourriez vous entendre sur les questions à poser, parce que nous pouvons faire une analyse de certaines d'entre elles. C'est un peu ce que disait M. Hewitt. Vous savez, nous pouvons fournir les données en fonction de ce que vous demandez. Je pense qu'il serait plus facile pour nous de gérer des questions convenues plutôt que des données. Cependant, si vous voulez la base de données, il faudrait voir la nature exacte de la motion. Une grande partie de ces renseignements sont confidentiels. Nous avons beaucoup plus que des chiffres. Nous avons une tonne de renseignements qualitatifs qui pourraient être utiles, selon les questions que vous posez.

La présidente: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Baldinelli.

Tony Baldinelli: Madame la présidente, je ne suis pas certain... Je me tourne vers mon collègue du Bloc pour savoir si nous pourrions poursuivre la discussion sur cette motion lorsque nous passerons à huis clos pour trouver une solution. Nous pourrions terminer notre tour, puis passer à huis clos. Nous discuterions probablement de cette motion en premier lieu.

La présidente: Il ne nous reste que trois minutes pour ce groupe de témoins, et il y a des gens sur la liste des intervenants. Nous avons un ordre à respecter.

Vous avez la parole, monsieur Noormohamed.

Taleeb Noormohamed: En fait, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas intéressant pour nous d'approfondir certaines de ces questions et de ces données. Je serais très curieux de voir le tout. Je pense que nous aurions un ensemble intéressant de points de vue.

Je veux essayer de faire deux choses. Premièrement, il faut éviter que ce qui en découle... Vous savez, il y a eu beaucoup de questions

aujourd'hui auxquelles des témoins ont essayé de répondre, par exemple, mais ils ont été interrompus. Mettons les choses au clair.

Vous riez, mais c'est exactement ce que vous avez fait.

Écoutez, il y a plusieurs choses.

Premièrement, il est vraiment important que nous ayons tout ce qui se trouve ici, si c'est anonymisé. Il serait très utile d'avoir cinq années de données. Je pense que nos amis conservateurs pourraient être surpris par ce qu'ils tirent de l'autre côté. Il en va de même pour nos amis du Bloc.

Il serait très intéressant d'obtenir cette information. Comment pouvons-nous faire en sorte de ne pas compromettre l'intégrité académique des personnes qui font le travail et des pairs examinateurs, et de ne pas refroidir à l'instar de Trump les universitaires qui essaient de faire de bonnes recherches? Si nous pouvons trouver un moyen d'y arriver, je serais très favorable à ce que nous allions de l'avant avec la proposition de mon collègue du Bloc. C'est très utile.

En tant que membres du Comité de part et d'autre de cette conversation, il est important de ne pas instrumentaliser les propositions de l'autre côté. Si l'objectif est vraiment d'aller sur le terrain, de faire du bon travail et de nous assurer que nous utilisons correctement les fonds de recherche qui sont investis, je pense que c'est une approche fantastique. Si l'intention est bonne, je ne vois pas de problème. Je veux simplement m'assurer que nous répondons aux deux questions que j'ai soulevées, et je me demande ce qu'en pense mon collègue du Bloc.

En principe, si je comprends ce qu'il essaie d'accomplir, je pense que la motion est raisonnable.

• (1730)

La présidente: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je salue les interventions de mes collègues et je rassure les gens qui suivent nos travaux: nous n'avons pas besoin des noms des chercheurs. Il s'agit simplement d'avoir accès aux données de navigation. Ensuite, nous procéderons à l'analyse. S'il y a des problèmes, les membres de ce comité pourront les examiner et formuler des recommandations à l'intention du gouvernement en vue de les régler. C'est tout.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote sur cette motion.

Monsieur le greffier, je vous invite à procéder au vote...

Taleeb Noormohamed: Je suis désolé. Donnez-moi un instant.

Nous n'avons toujours pas obtenu les précisions de mon collègue là-dessus...

La présidente: Nous avons déjà...

Taleeb Noormohamed: Avons-nous la confirmation que tout le monde sera anonymisé, y compris les pairs examinateurs? Est-ce bien ce que nous avons convenu? Il ne dit rien à ce sujet, et je veux simplement m'assurer que nous votons sur ce qui est convenu.

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, soyez bref pour que nous puissions passer au vote.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est exact. Nous n'avons pas besoin d'avoir le nom des personnes. Le but n'est pas de tenter de cautionner des gens dans ce processus, mais de savoir les critères actuels d'attribution du financement pour voir s'il y a des iniquités systémiques. C'est tout simplement ça.

[Traduction]

La présidente: Nous allons voter sur la motion.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

La présidente: Sur ce, nous en avons terminé avec ce groupe de témoins.

Je tiens à remercier tous nos témoins d'être venus à cette réunion. Je vous remercie du travail que vous avez accompli et de vos importants témoignages.

Allez-y, monsieur Blanchette-Joncas.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je veux juste bien comprendre ce qui se passe actuellement. Je commençais mon tour de questions. J'ai déposé une motion, mais normalement, on ne prend pas en compte le temps de dépôt d'une motion dans le temps qui est imparti. Par conséquent, mon temps n'est pas écoulé.

[Traduction]

La présidente: Nous pouvons vous laisser 2 minutes et 21 secondes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup.

Je vais continuer de poser des questions aux témoins qui sont avec nous aujourd'hui. J'ai une question pour M. Hébert.

[Traduction]

Tony Baldinelli: J'invoque le Règlement.

Je m'excuse auprès de ma collègue, mais la même règle s'applique à elle, qui devait également poser sa prochaine question après...

La présidente: Non, nous devons mettre fin à la discussion avec ce groupe de témoins en raison de l'heure, et ce sera donc la dernière série de questions. Notre temps est écoulé. Nous devons ensuite passer à huis clos pour les travaux du Comité.

Tony Baldinelli: Eh bien, si nous le pouvons, je demanderais aux membres du Comité d'avoir la courtoisie de prolonger la séance jusqu'à une autre...

La présidente: Ce sera à tous les députés d'en décider. S'il est convenu à l'unanimité de donner la parole à deux autres membres du Comité...

Quelle est la volonté des membres du Comité?

Allez-y, monsieur Mahal.

Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC): Madame la présidente, je pense que vous avez également mentionné qu'après M. Blanchette-Joncas, nous aurions trois minutes de plus. Vous devriez peut-être vérifier.

La présidente: Poursuivons, parce que c'était un rappel au Règlement.

Nous allons passer à M. Blanchette-Joncas.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Hébert, une étude publiée dans *The Lancet* en 2019 était basée sur une expérience des Instituts de recherche en santé du Canada. Elle a révélé que, lorsque l'évaluation porte sur les antécédents du candidat plutôt que sur la science, les femmes reçoivent une moins bonne évaluation.

Comment justifiez-vous le fait de continuer d'introduire des critères non scientifiques dans vos évaluations, et même de créer des bourses entières fondées sur ces critères?

Paul Hébert: J'ai un peu de difficulté à comprendre. Au bout du compte, nos critères sont des critères d'excellence. Donc, en gros, nous regardons le fondement de la recherche, nous notons les parties innovantes, leur importance et tout ça.

Je peux répondre à la question de deux façons.

D'une part, nous avons fait des analyses multivariées importantes avec les données dont vous parlez. Ce qui ressort de toutes nos évaluations, c'est que nous avons encore un peu de difficulté à nous assurer que les femmes sont aussi bien cotées que les hommes. C'est clair, vous avez raison de dire qu'il y a encore un a priori dans les évaluations.

D'autre part, même s'il est présent, cet a priori n'est cependant pas énorme. Je suis sûr que vous seriez intéressé de savoir qu'il n'y a pas d'a priori dans le traitement des demandes francophones. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut faire attention quand on étudie les données, et s'assurer de comparer des pommes à des pommes et des oranges à des oranges. Dans nos évaluations, quand nous faisons des analyses non pas simples, mais multivariées, il en ressort qu'il reste un a priori qui défavorise les femmes, que nous essayons de corriger.

Cela dit, savez-vous quel est le plus grand a priori, monsieur Blanchette-Joncas?

● (1735)

Maxime Blanchette-Joncas: Je vous laisse me répondre.

Paul Hébert: C'est la région du Canada. Le plus grand a priori, d'un point de vue intersectoriel, c'est que les provinces de l'Atlantique sont délaissées plus souvent que le reste du pays, comme deux autres provinces canadiennes, soit le Manitoba, chez nous, et la Saskatchewan.

Deux éléments peuvent expliquer cela. Premièrement, il y a un élément géographique, qui se retrouve dans nos données et nous intéresse énormément. Nous essayons de trouver comment répondre à cet impératif. Le sujet m'intéresse, car je suis Acadien, et j'entends les...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Notre temps est écoulé.

Paul Hébert: Je vais m'arrêter ici.

La présidente: Sur ce, nous en avons terminé avec ce groupe de témoins. Nous allons suspendre la séance pour passer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>